DOSSIER D'INFORMATION DU CANDIDAT

Agent chargé(e) des zones côtières et maritimes – Initiative pour l'océan Pacifique (CMO-POI)

Recrutement international

TABLE DES MATIÈRES

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION - MODALITÉS

D. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement (PROE*) est l'organisation régionale créée par les gouvernements et les administrations du Pacifique, chargée de la protection et de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de la région Pacifique.

Le siège social est situé à Apia, aux Samoa, et le PROE possède d'autres bureaux aux Îles Fidji, en République des Îles Marshall, aux Îles Salomon et au Vanuatu.

Le PROE compte environ 160 employés et dispose d'un budget annuel d'environ 51 millions d'USD en 2026.

La création du PROE en 1993 est un signal clair adressé à la communauté internationale et témoigne de l'engagement profond des gouvernements et des administrations des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le contexte du développement durable.

L'orientation stratégique du PROE est clairement définie dans son plan stratégique 2017-2026. Le plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation et met clairement l'accent sur une fourniture de services efficace aux pays et territoires membres du PROE.

Mandat

Le mandat du **PROE** consiste à promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et à fournir une assistance aux pays et territoires insulaires du Pacifique, dans le but de protéger et d'améliorer leur environnement, mais aussi de garantir un développement durable, tant pour les générations actuelles que futures.

Vision

Le PROE s'appuie pour ses missions sur sa **vision de l'avenir** :

> *« Un environnement résilient au sein de la région Pacifique, assurant la pérennité de nos moyens de subsistance et de notre patrimoine naturel, dans le respect de nos cultures ».*

Membres

Le PROE est composé de 21 membres, qui sont des pays et territoires insulaires du Pacifique :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

ainsi que 5 pays membres « métropolitains » possédant des intérêts directs dans la région :

- Australie,
- France,
- Nouvelle Zélande,
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique.

Buts et objectifs du PROE

Le PROE continue de renforcer et de réaligner ses capacités institutionnelles, ses compétences et ses systèmes dans le but de soutenir de façon optimale ses membres : pour cela, il fournit des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables aux membres et aux partenaires, et il coordonne les efforts à l'échelle régionale.

Les membres de la région Pacifique et métropolitaine du PROE se sont mis d'accord pour que le plan stratégique du PROE s'étende sur 10 ans afin de répondre aux priorités stratégiques essentielles en matière d'environnement, de société et de gouvernance, qui s'inscrivent dans les buts et objectifs régionaux et organisationnels de la stratégie, ainsi que dans les valeurs fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1 :** que les populations de la zone Pacifique bénéficient d'une plus grande résilience face au changement climatique.
- **Objectif régional 2 :** que les populations de la zone Pacifique bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.
- **Objectif régional 3 :** que les populations de la zone Pacifique bénéficient d'une meilleure gestion des déchets et d'une meilleure lutte contre la pollution.
- **Objectif régional 4 :** que les populations de la zone Pacifique et leur environnement bénéficient d'un engagement et des meilleures pratiques en matière de gouvernance environnementale.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1 :** que le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communication qui permettent de transmettre les bonnes informations aux bonnes personnes et au bon moment, et d'insuffler des changements positifs au niveau de l'organisation, du comportement et de l'environnement.
- **Objectif organisationnel 2 :** que le PROE applique des processus pluridisciplinaires pour mettre en œuvre des programmes et pour aider les membres à élaborer des politiques et des stratégies à l'échelle nationale et régionale.
- **Objectif organisationnel 3 :** que le PROE dispose d'une base de financement fiable et durable qui lui permette d'obtenir des résultats environnementaux au profit de la région des îles du Pacifique ; qu'il gère ses programmes et ses opérations en veillant à rester dans les limites du budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4 :** que le PROE mène des partenariats et des collaborations fructueux et s'y engage activement.
- **Objectif organisationnel 5 :** que le PROE puisse compter sur les compétences, les connaissances et les aptitudes d'un groupe de personnes aptes à lui permettre de concrétiser sa vision régionale partagée.

Valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels la zone Pacifique est confrontée, en s'appuyant sur quatre valeurs simples.

- Nous attachons de l'importance à l'environnement
- Nous attachons de l'importance à nos **collaborateurs**
- Nous attachons de l'importance à la qualité et au ciblage des **services fournis**
- Nous attachons de l'importance à l'**intégrité**

Initiative pour l'océan Pacifique

L'objectif global de l'« Initiative pour l'océan Pacifique – Protection et gestion durables des écosystèmes côtiers et marins pour la résilience des communautés » (ci-après « Initiative pour l'océan Pacifique ») est de renforcer la résilience de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers dont dépendent directement les communautés des pays et territoires insulaires du Pacifique, face aux défis environnementaux et climatiques. Ce projet vise à garantir la sécurité alimentaire et économique des communautés locales, à protéger la biodiversité et à promouvoir un développement durable et résilient face au changement climatique.

L'objectif spécifique du projet est de renforcer les capacités régionales et locales en matière de gestion durable des ressources et des écosystèmes (marins et côtiers); grâce à la constitution et au partage d'expertise et de connaissances au profit des États et des communautés du Pacifique Sud.

Le projet comprend les éléments suivants :

- Composant 1, mis en œuvre par le PROE : Renforcer la collaboration régionale et les capacités nationales en matière de conservation de la biodiversité et des écosystèmes essentiels (marins et côtiers)
- Composant 2, mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) : Renforcer les capacités régionales et communautaires pour soutenir la cogestion durable des ressources et des écosystèmes côtiers et marins, au niveau local et au niveau communautaire (gestion écosystémique des pêcheries côtières)
- Composant 3, mis en œuvre par le PROE : Gestion, suivi et évaluation de projet.

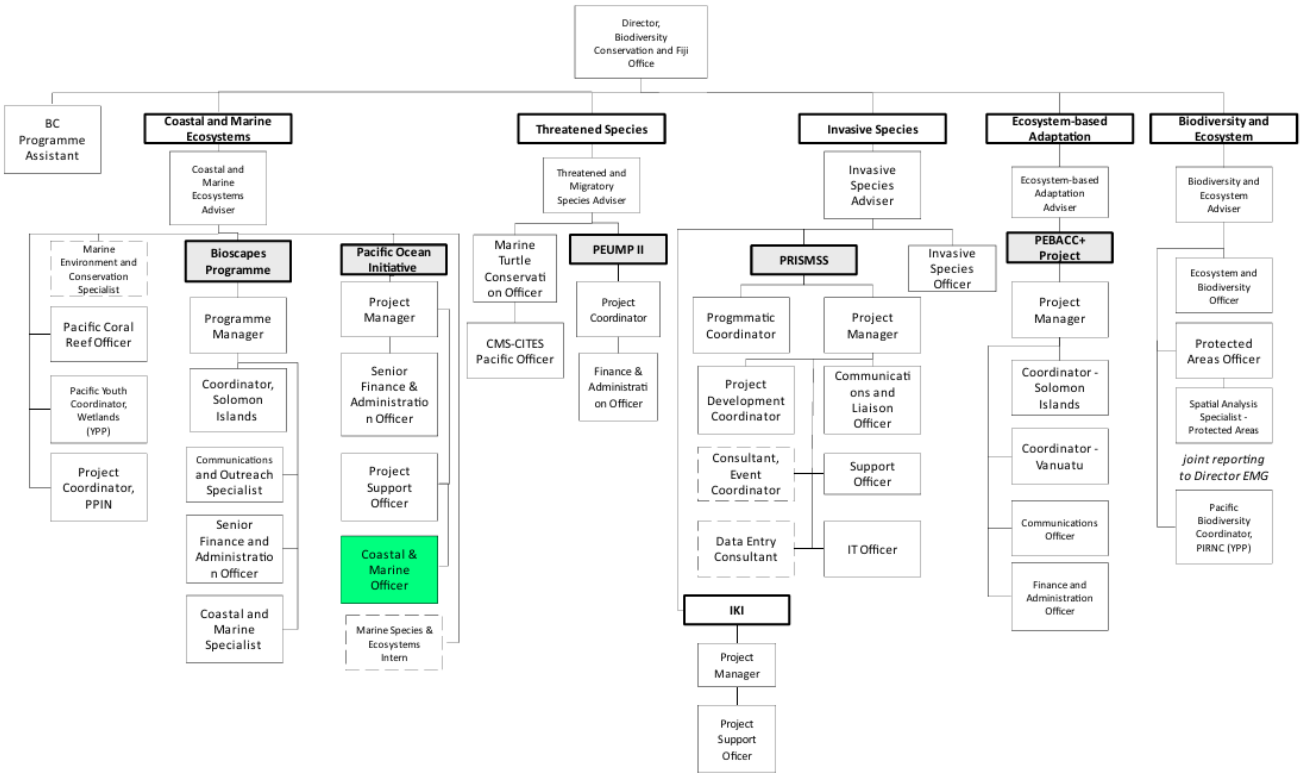
Une unité de gestion de projet (UGP) sera hébergée au sein du PROE ; elle sera chargée de la gestion et de la coordination générales du projet.

Dans le cadre de cette initiative régionale, les pays éligibles à l'Initiative pour l'océan Pacifique sont les suivants : Fidji, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Tokélaou, Timor-Leste, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Le projet est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant total de 8 millions d'EUR et sera mis en œuvre sur une période de cinq ans, du 11 décembre 2025 au 31 décembre 2030.

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Agent des services côtiers et maritimes – Initiative pour l'océan Pacifique
Programme :	Programme de conservation de la biodiversité
Équipe :	Écosystèmes côtiers et marins
Rattaché à :	Chef de projet – Initiative pour l'océan Pacifique
Responsabilités : (nombre total d'employés)	/
Objectif du poste :	**Ce poste a pour objet de :** • Coordonner et fournir des conseils techniques pour appuyer la mise en œuvre d'activités côtières et maritimes sélectionnées dans le cadre de la composante du PROE de l'Initiative pour l'océan Pacifique.
Date :	Septembre 2026

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats attendus

Le poste d' **Agent chargé(e) des zones côtières et maritimes – Initiative pour l'océan Pacifique** couvre les domaines de résultats clés suivants :

1. Conseils et soutien techniques et politiques
2. Communication et visibilité
3. Suivi, évaluation et comptes rendus
4. Partenariats et collaboration

Les prérequis dans les domaines clés ci-dessus sont présentés de manière générale ci-dessous.

Le/la titulaire du poste est chargé/e des tâches suivantes...	Le/la titulaire du poste est considéré/e comme performant lorsque...
1. Conseils et soutien techniques et politiques a. Coordonner les opérations quotidiennes des activités côtières et maritimes de la POI avec les pays, les bénéficiaires et les partenaires, y compris le suivi et l'établissement de rapports, afin d'assurer la réalisation en temps opportun des produits et résultats du projet ainsi que la complémentarité et les synergies entre les activités du projet, en coordination avec le chef de projet, les équipes pertinentes du PROE et la division FAME de la CPS, si nécessaire. b. Fournir des conseils techniques et politiques aux pays et territoires insulaires du Pacifique et aux partenaires pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités de l'Initiative pour l'océan Pacifique (POI) du PROE liées à la santé et à la résilience des écosystèmes côtiers et marins, notamment en ce qui concerne les récifs coralliens, les espèces marines, les aires maritimes protégées et autres mesures efficaces de conservation territoriale. c. Appuyer la recherche et l'analyse des données, consolider les résultats afin de renforcer la base de preuves fondées sur les écosystèmes et les	• Les activités du projet contribuent à l'apport de nouvelles données probantes et à une meilleure connaissance de la biodiversité et des ressources côtières et marines dans la région des îles du Pacifique, ainsi qu'à une meilleure intégration des perspectives locales et à la priorisation des solutions menées par les communautés. • Fourniture en temps opportun de conseils techniques et politiques judicieux et pratiques sur la santé et la résilience des écosystèmes côtiers et marins, notamment sur le suivi des récifs coralliens, les espèces marines et/ou les AMP et MECT. • Soutien technique précis et efficace à la gestion, à l'analyse et à l'interprétation des données en coordination avec les partenaires scientifiques, générant des preuves et des connaissances sur les écosystèmes côtiers et marins. • Les plans de travail et budgets annuels pour les activités côtières et marines sont élaborés et suivis afin d'assurer la réalisation en temps opportun des produits et résultats.

ressources côtières et marines aux niveaux national et local. d. Travailler avec l'Unité de gestion de projet et les partenaires de mise en œuvre pour élaborer et mettre en œuvre les plans de travail et budgets annuels (PTBA) pour les activités côtières et maritimes du PROE.	
2. Communication et visibilité a. Travailler avec le chargé de soutien au projet pour veiller à ce que des produits de communication et de sensibilisation efficaces et de haute qualité pour les activités côtières et marines soient conçus et diffusés, conformément aux exigences de communication et de visibilité de niveau 2 de l'AFD.	• Communication efficace résultant d'apports techniques et d'un engagement significatif avec les partenaires dans la réalisation et la promotion des activités et des résultats côtiers et marins. • Des supports de communication et de sensibilisation de haute qualité et conviviaux sont élaborés sur la base de preuves scientifiques solides, puis produits et diffusés en temps opportun.
3. Suivi, évaluation et comptes rendus a. Travailler avec le Chargé de soutien au projet pour contribuer au suivi et à l'établissement de rapports efficaces sur les activités côtières et marines auprès du PROE, de l'AFD, du comité de pilotage du projet et des partenaires nationaux. b. Travailler avec l'Unité de gestion de projet pour élaborer des rapports de haute qualité, y compris des rapports techniques, financiers et de performance sur les activités et les résultats côtiers et marins du PROE. c. Préparer, le cas échéant, des notes d'information, des mises à jour et des présentations pertinentes sur l'avancement des activités côtières et marines de l'Initiative pour l'océan Pacifique du PROE.	• Les activités et les résultats du PROE en matière côtière et marine aux niveaux régional, national et local sont consignés et font l'objet de rapports en temps opportun. • Des notes d'information, des mises à jour et des présentations pertinentes sont préparées et soumises en temps opportun.
4. Partenariats et collaboration a. Faciliter et coordonner les activités du PROE liées à la conservation et à la gestion des écosystèmes et des espèces côtiers et marins avec les membres, les partenaires et les principales parties prenantes, en coordination avec le chef de projet,	• Des relations fructueuses avec les pays et les partenaires, y compris la division FAME de la CPS, permettent d'atteindre des résultats de projet durables.

l'équipe côtière et marine du PROE, les équipes chargées des espèces migratrices et la division FAME de la CPS. b. Maintenir et renforcer des partenariats et une collaboration efficaces avec les partenaires de mise en œuvre, les pays bénéficiaires et les autres parties prenantes.	• Une collaboration efficace avec les partenaires et les parties prenantes contribue à renforcer le profil et la collaboration du PROE aux niveaux national et régional.

Remarque

Les critères de performance ci-dessus sont fournis à titre indicatif uniquement. Les critères précis de performance associés à ce poste feront l'objet d'une discussion approfondie entre le/la titulaire du poste et son supérieur hiérarchique direct/son Directeur dans le cadre du système de développement des performances.

Cette section peut figurer dans le plan de développement des performances du candidat sélectionné.

Complexité du travail

Missions les plus difficiles généralement confiées :

- Assurer la mise en œuvre réussie des activités côtières et marines du POI du PROE en coordination avec plusieurs membres et partenaires et dans les délais approuvés
- Fournir des conseils et un soutien techniques solides pour des domaines de travail complexes
- Assurer de fortes synergies avec la composante du POI de la CPS et les projets et programmes liés au PROE, notamment Pacific BioScapes et PEUMP2, afin de garantir une utilisation efficace des ressources et des résultats améliorés.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes et/ou externes	Caractéristiques les plus courantes du contact
Externes • Pays bénéficiaires • CPS • AFD • Partenaires de livraison • Organisations nationales, régionales et internationales	• Conseil et assistance • Coordination et collaboration • Consultations et collaboration • Planification et soutien à la mise en œuvre de projets • Communications
Internes • Chef de projet – Initiative pour l'océan Pacifique • Équipes des écosystèmes côtiers et marins et des espèces menacées et migratrices • Autres programmes techniques du PROE	• Gestion hiérarchique directe et opérations quotidiennes • Coordination et soutien • Collaboration et coordination

• Gouvernance et opérations	• Conseils sur les processus internes, par exemple les achats, la préparation des budgets, les paiements, l'audit, etc.

Niveau de délégation

Le titulaire du poste :
• N'a pas de niveau de délégation spécifique et rend compte au chef de projet

Profil recherché

Cette section présente les compétences requises pour occuper le poste à 100 % de son efficacité (elles ne reflètent pas obligatoirement celles du titulaire actuel). Celles-ci peuvent correspondre à une combinaison de connaissances/d'expérience, de qualifications ou de niveau équivalent acquis par l'expérience ou grâce à des compétences clés, des qualités ou des aptitudes propres à un poste.

Qualifications

Essentielles
1. Qualifications minimales : licence en écologie côtière et marine, en planification et gestion côtières, en sciences de l'environnement, en biologie marine ou dans tout autre domaine technique pertinent. Une qualification supérieure serait un atout.

Connaissances et expérience

Essentielles
2. Au moins 5 à 7 ans d'expérience approfondie et d'assistance technique dans la conservation et la gestion des écosystèmes côtiers et marins, ainsi que dans la conservation des espèces côtières et marines, de préférence dans la région des îles du Pacifique (une expérience dans les PEID d'autres régions serait également un atout).
3. Excellente connaissance des problèmes et des défis liés à l'environnement côtier et marin dans la région des îles du Pacifique, en particulier ceux relatifs au suivi, à la gestion et aux mesures de conservation des écosystèmes côtiers et marins, à la gestion des pêches communautaires, etc.
4. Bonne compréhension et connaissance de la région des îles du Pacifique, capacité à travailler et à collaborer au sein d'une équipe multidisciplinaire et multiculturelle, ainsi qu'une expérience avérée dans l'établissement et le maintien de relations efficaces avec les gouvernements, les ONG et d'autres parties prenantes.
5. Bonne compréhension des partenaires scientifiques et techniques opérant dans la région des îles du Pacifique, ainsi qu'une capacité démontrée à transformer les résultats scientifiques en outils

d'aide à la décision, en notes d'orientation, en formats conviviaux ou en matériel de communication et de sensibilisation.
6. Excellentes relations et compétences en communication, notamment en rédaction, en présentation et en reportage de haut niveau auprès de publics divers, en particulier dans le contexte de la région Pacifique.
7. Expérience en gestion de projet, notamment en conception et réalisation d'activités de programme de travail, en suivi et évaluation des performances, et en exigences de reportage.

Principales compétences/qualités/aptitudes spécifiques pour le poste

Les niveaux suivants sont généralement attendus pour atteindre un niveau d'efficacité de 100 % :

Niveau expert	• Avis technique • Connaissances analytiques et environnementales • Planification, budgétisation et mise en œuvre de programmes de travail • Gestion des contrats • Compétences en matière de communication et de relations interpersonnelles
Niveau avancé	• Problèmes environnementaux côtiers et marins dans la région des îles du Pacifique • Compétences en recherche, analyse et rédaction. • Gestion, suivi et évaluation de projet. • Gestion des relations • Gestion de conseil
Connaissances professionnelles	• Principes généraux de gestion • Compétences GEDSI (Gender Equity, Disability and Social Inclusion - Équité entre les femmes et les hommes, handicap et inclusion sociale)
Sensibilisation	• Plan stratégique du PROE • Programmes de travail du PROE • Plan de mise en œuvre des performances du PROE

Attitudes clés

Tous les membres du personnel sont tenus de respecter les valeurs organisationnelles et le code de conduite du PROE, qui regroupent des attitudes clés s'inscrivant dans le cadre du développement des performances :

- Responsabilité environnementale
- Exécution des services
- Reconnaissance de la valeur de nos collaborateurs
- Intégrité

Il est attendu de tous les responsables et superviseurs qu'ils respectent les règles de conduite en matière de leadership et de gestion établies par le PROE . en effet, celles-ci font partie intégrante du plan de développement des performances.

Modification apportée à la description de poste

Il peut occasionnellement être nécessaire de modifier la description de poste pour tenir compte de l'évolution de notre environnement de travail, qu'il s'agisse de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs. Cette description de poste peut faire l'objet d'une révision dans le cadre de la préparation du cycle annuel de planification et d'évaluation des performances, ou en fonction des besoins.

C. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION - MODALITÉS

Lieu d'affectation : Le poste sera basé à Suva, aux Fidji.

Durée : Le mandat couvre la période allant jusqu'au 31 décembre 2030. Il n'y a aucune prévision de renouvellement à la fin du contrat, car il s'agit d'un poste propre à un projet.

Salaire : Le salaire est libellé en droits de tirage spéciaux (DTS) fixés par le Fonds monétaire international. La rémunération associée à ce poste se situe dans la catégorie 10 du barème salarial du PROE. **Le salaire de base est fixé à 30 237 DTS** Cela équivaut à 115 393 SAT par an. Une fois la période d'essai confirmée, le salaire sera ajusté à 34 016 DTS, soit l'équivalent de 129 817 SAT annuels. Tous les postes ont été évalués afin de refléter le niveau de responsabilités et le niveau d'expérience et de qualifications requis.

Indemnité de localisation : Une indemnité de lieu d'affectation de 4 256 DTS sera versée au candidat retenu. L'équivalent actuel en talas samoans est de 16 244 SAT par an. Cette indemnité est revue périodiquement sur la base de données déterminées par un réviseur indépendant.

Ajustements : Les salaires et indemnités du personnel recruté à l'étranger sont versés en talas samoan et ajustés chaque mois sur la base de la moyenne mensuelle de la valeur du DTS par rapport au tala samoan (SAT) au moment du paiement des salaires. Les variations du DTS sont toutefois limités à 5 % au-dessus ou au-dessous d'un point de référence fixé chaque année. La rémunération est versée chaque mois en équivalent SAT.

Modalités : Pour le personnel recruté hors des Fidji, le mandat commence le jour où la personne nommée quitte son domicile pour prendre ses fonctions. L'offre d'engagement n'est confirmée qu'après examen médical satisfaisant comprenant une vaccination complète contre la COVID-19, la réception d'un casier judiciaire vierge et de documents officiels certifiés, y compris concernant les qualifications. La confirmation de la nomination est soumise à une période d'essai de 6 mois.

Le contrat de travail prend fin (i) à l'expiration de la durée du contrat, (ii) moyennant un préavis d'un mois donné par l'une ou l'autre des parties, (iii) sans préavis de l'une ou l'autre des parties moyennant le versement d'un mois de salaire en lieu et place du préavis, ou (iv) avec ou sans préavis à titre de mesure disciplinaire.

Évaluations professionnelles : Les évaluations annuelles des performances reposeront sur le système de développement des performances du PROE.

Âge de la retraite : L'âge de la retraite du PROE est fixé à 65 ans.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES ILES FIDJI, LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de réinstallation : Le PROE prendra en charge certaines dépenses liées à la nomination et à la cessation de fonctions du personnel recruté à l'extérieur des Fidji, notamment les frais de transport et d'hébergement pendant le trajet entre le lieu de recrutement et Apia, ainsi que le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique, pour la personne nommée et les personnes à sa charge qui l'accompagnent. Cela comprend :

- les billets d'avion en classe économique ;

- le coût raisonnable de l'emballage, de l'assurance, de l'expédition et du transport du mobilier, des biens ménagers et des effets personnels dans un conteneur de 6 mètres ;
- jusqu'à 20 kilos d'excédent de bagages pour l'intéressé et sa famille.

Aide à l'installation : Une somme forfaitaire de 2 500 SDR est payable lors de la prise de fonctions et de l'arrivée à Suva. Cela équivaut actuellement à 9 541 SAT.

Hébergement temporaire et assistance : À leur arrivée à Apia, la personne nommée et les personnes à sa charge ont droit à un hébergement temporaire dans un hôtel approprié ou dans un autre logement entièrement meublé pour une durée maximale de six jours ouvrables. La personne nommée recevra une aide pour s'installer à Apia. Cela comprend l'aide à la recherche d'un logement locatif adapté.

Prérogatives et immunités : La rémunération du PROE est exonérée d'impôts pour les non-citoyens ou les non-résidents des Fidji, y compris l'importation en franchise de droits des effets ménagers et personnels qu'ils possèdent et utilisent depuis au moins six mois, pour une période de six mois après leur entrée en fonction.

Indemnité de rapatriement : La personne nommée a droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire, à l'issue de son contrat, à condition que celui-ci ne soit pas prolongé ou renouvelé. Pour les postes liés à des projets, une fois le projet achevé avec succès.

POUR TOUT LE PERSONNEL RECRUTÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL, LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Allocation scolaire : Les frais de scolarité peuvent être remboursés sur présentation des reçus originaux pour les enfants à charge, à concurrence de 75 % des frais réels, conformément à la politique du PROE en matière d'allocations scolaires. Actuellement, l'allocation est plafonnée à 15 600 SAT par an et par enfant à charge, avec un plafond global de 46 800 SAT par an et par famille de 3 enfants éligibles ou plus.

Séjours pendant les vacances scolaires : Un vol aller-retour en classe économique par an entre le lieu d'études (considéré comme le domicile reconnu) et Apia pour (i) chaque enfant à charge scolarisé en dehors des Fidji ou (ii) le membre du personnel ou son conjoint pour rendre visite à l'enfant, à condition que le voyage ne soit pas effectué au cours des 6 derniers mois du contrat.

Congé pour raison familiale : Billet d'avion aller-retour en classe économique entre Apia et le lieu de résidence reconnu du membre du personnel et des personnes à sa charge après chaque période de travail de 18 mois, à condition qu'aucun voyage n'ait été effectué au cours des 12 derniers mois du contrat.

Aide au logement : Le personnel recruté au niveau international bénéficie d'une aide au logement correspondant à 75 % du loyer habituel aux Fidji pour un logement meublé destiné aux cadres expatriés. Le tarif actuel est de 3 343 SAT par mois. Cette aide est réexaminée chaque année et ajustée en fonction de l'évolution relative du marché locatif local.

Assistance en matière de sécurité : Les dépenses liées à la sécurité peuvent être remboursées sur la base des reçus réels jusqu'à concurrence de 2 400 SAT par an, conformément à la politique d'assistance en matière de sécurité du PROE.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un maximum de 50 jours).

Congé maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un maximum de 90 jours cumulés).

Autres congés : Des dispositions existent également pour les congés de maternité, de congés pour raisons familiales, de paternité, d'examen et les congés spéciaux (sans solde).

Voyage d'affaires : Le PROE prend en charge les frais de déplacement, aux taux fixés, des membres de son personnel qui doivent s'éloigner de Suva pour des raisons officielles.

Assurance vie et assurance décès et invalidité accidentels : Tous les employés sont couverts par la police d'assurance vie, décès accidentel et invalidité 24 heures sur 24 du PROE.

Avantages médicaux : Tous les employés et leurs personnes à charge ont droit au remboursement de toutes les dépenses médicales, dentaires et optiques raisonnables, conformément aux modalités de l'assurance médicale du PROE.

Pension de retraite : Tous les employés sont tenus de cotiser à un fonds de retraite agréé. Un membre du personnel expatrié recruté à l'international a la possibilité de participer à la caisse de retraite locale ou de désigner une autre caisse agréée pour sa retraite. Le PROE verse le minimum légal du salaire de base à la Fiji National Provident Fund ou à une autre caisse agréée. Pour les Fidji, ce chiffre est actuellement de 10 %.

Paiement de la gratification : Les ressortissants des Fidji ont droit à une gratification équivalente à deux semaines de salaire à l'issue de leur contrat, à condition que celui-ci ne soit ni prolongé ni renouvelé. Pour les postes liés à des projets, une fois le projet achevé avec succès.

Formation et évolution : Les opportunités de formation et de développement seront fondées sur le système approuvé de développement des performances du PROE et sur les plans individuels de développement des performances.

Définitions :
Le terme « personne à charge » désigne le conjoint et les enfants qui sont financièrement à la charge d'un employé.

L'expression « enfant à charge » désigne un enfant célibataire, financièrement à la charge d'un employé (enfant biologique ou légalement adopté), qui :

- est âgé de moins de 16 ans ; ou
- est âgé de moins de 19 ans s'il étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement secondaire ; ou
- est âgé de moins de 25 ans s'il est inscrit et suit des études à temps plein dans une université ou un autre établissement d'enseignement supérieur ; ou
- est en situation de handicap mental ou physique.

Le terme « expatrié » fait référence à un membre du personnel recruté à l'international, qui n'est ni citoyen ni résident permanent du Samoa, et qui séjourne au Samoa uniquement dans le cadre de ses fonctions au sein du PROE.

Égalité des chances : Le PROE est un employeur qui favorise l'égalité des chances. Tous les genres sont équitablement éligibles à tous les postes au sein du PROE.

Considérations générales : La nomination se fera selon les modalités et conditions du statut du personnel du PROE, dont une copie sera mise à la disposition du candidat sélectionné.

D. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

OBLIGATOIRE : Les candidatures doivent inclure :

1. Formulaire de candidature en ligne rempli – le lien est accessible depuis la section Carrières de notre site Web (***Vous devez remplir intégralement toutes les sections demandées dans le formulaire, en particulier les déclarations visant à démontrer que vous répondez aux critères – Ne vous référez PAS à votre CV. Sinon, votre candidature ne sera pas prise en compte) ;***
2. Un CV détaillé.

Les candidatures dont le formulaire PROE n'est pas correctement rempli et qui ne sont pas accompagnées de tous les documents requis mentionnés ci-dessus ne seront pas prises en compte.

Pour plus d'informations sur le PROE et sur son travail au sein de la région,
consultez le site Web du PROE :
www.sprep.org

Pour toute question, veuillez contacter Shinae Sosene-Feagai
par téléphone au (685) 21929 poste 233 ou par courriel à l'adresse :
shinaesf@sprep.org

Date de clôture : Vendredi 2 octobre 2026 :
Les candidatures reçues après la date limite ne seront pas prises en compte.

Le PROE est un employeur qui favorise l'égalité des chances